Dimanche

24

Février
2019

Et pourquoi ne le dirait-on pas?

Un portrait de Blanquer à 30 000 €

La classe : 30 000 €uros le portrait. C'est la somme que demande Blanquer au quotidien régional « la Voix du Nord » qui indique dans son article publié le 22 février, que le ministre l'a attaqué en justice pour avoir publié une photo de son mariage en juillet dernier. Même si en ce début d'été, l'information ne nous avait pas échappé, nous n'avions aucune raison de la publier, considérant que cela relevait de la sphère privée. D'ailleurs quel intérêt de publier une information relevant de la rubrique « people » concernant quelqu'un que nous combattons depuis son arrivée au ministère ?

Cependant, cette cérém<mark>onie ayant été por</mark>tée sur la place publique du fait des mariés, compte tenu de la notoriété de l'un des conjoints, il y a lieu d'en faire un écho.

Jean-Michel Blanquer s'est remarié le samedi 7 juillet 2018 à la mairie de Fournes-en-Weppes, bourgade des Hauts-decharmante France située à proximité de Lille. Le lieu a été choisi car la future madame Blanquer, magistrate au tribunal de Grande instance de Paris, est une enfant du pays. La « Voix du Nord », renseignée par un élu local, a donc dépêché deux journalistes pour couvrir ce que les médias apparentent à un évènement au caractère local. Ils prennent quelques photos dont celle de François Baroin, copain de longue date de Blanquer.



L'officier d'Etat-civil qui célèbre le mariage est placé face aux deux prétendants. François Baroin, à gauche, n'est là que pour la galerie.

Le reportage est publié le lendemain dans le quotidien local et c'est alors que monsieur et madame Blanquer décident de porter plainte pour « atteinte à la vie privée et droit à l'image », considérant selon leurs avocats, que « les photographies litigieuses ont été prises au terme d'un procédé déloyal par un photographe qui s'est introduit sans autorisation, se faisant passer pour un invité, allant, pour passer inaperçu jusqu'à se procurer l'un des chapeaux offerts aux invités par les mariés ».

Dans son jugement, le Tribunal de Grande Instance de Lille a retenu la parole du couple Blanquer et non la bonne foi apparente et avérée des journalistes qui ont agi en

toute connaissance des jeunes mariés. La « Voix du Nord » a été condamnée à payer 30 000 €uros de dommages et intérêts aux justiciables alors qu'ils en réclamaient 40 000! Or, il est d'usage de réclamer dans ce genre de cas un €uro symbolique. La « Voix du Nord » a décidé de faire appel de ce jugement. L'affaire est donc toujours en cours.

Dans un contexte de destruction de l'Education nationale et de défiance envers ses personnels et n'ignorant pas les capacités d'insincérité du personnage, il nous semble légitime de nous interroger sur plusieurs points.

Le ministre Blanquer n'a-t-il pas eu la tentation de faire payer son mariage par un groupe de presse à l'instar de l'ex-patron de Renault qui a profité des largesses du château de Versailles ?

Comment expliquer la délibération du Tribunal de grande instance de Lille alors que l'usage retient l'€uro symbolique dans ce genre d'affaire ?

Pourquoi Blanquer n'a-t-il pas réagi lorsque différents médias ont déclaré que c'est François Baroin, maire de Troyes qui avait célébré le mariage ?

Suffisant, cynique, méprisant, insincère, autoritaire et dogmatique, la personnalité de Jean-Michel Blanquer permet d'éclairer un peu plus la logique de l'article 1 de sa loi, laquelle renforce son pouvoir sur la liberté d'expression des personnels, sur l'organisation des territoires, sur les différents dispositifs d'évaluation, sur la conception de la formation et la direction des futurs INSPE, après avoir verrouillé méthodiquement les pratiques pédagogiques des enseignants.

Comme le disait François Jarraud dans un récent article du Café Pédagogique, « la confiance, pour Jean-Michel Blanquer, c'est l'obéissance et cela jusque dans les détails. Tout doit céder au ministre ». Il est grand temps de réagir contre l'avènement des parvenus et des marquis de la monarchie macronienne car demain, il sera trop tard.





Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ¤ snu63@snuipp.fr